

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
EXERCICE 2024
VILLE DE ROUEN**

Sommaire

I.	Finances des collectivités locales au niveau national, le début de l'incertitude	3
1.	Le cadre macro économique des finances publiques	3
2.	Des Finances des collectivités locales qui résistent au contexte économique	3
3.	Les dispositions spécifiques aux collectivités locales du projet de loi de finances pour 2024.....	4
II.	Une situation financière qui se maintient malgré le contexte inflationniste incertain	4
1.	Les résultats	4
2.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	5
a.	Les épargnes (en M€).....	5
b.	La menace d'« effet de ciseau » (en M€).....	6
3.	L'endettement.....	7
a.	Encours de dette et annuité (en M€).....	7
b.	La structure de la dette	8
c.	Ratio de désendettement.....	10
4.	La fiscalité	11
a.	Les taux.....	11
b.	Les produits fiscaux.....	11
III.	La pluri annualité et les orientations en matière d'investissement.....	12
1.	Les autorisations de programme récurrentes.....	13
2.	Les autorisations de programme « Projets ».....	14
IV.	Les hypothèses et prévisions retenues dans le cadre du budget primitif 2024	16
1.	Les hypothèses retenues dans le cadre du budget primitif 2024.....	16
a.	Une optimisation des recettes pour financer les projets communaux.....	16
b.	Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement	18
c.	Un autofinancement qui doit permettre une politique ambitieuse d'investissement.....	19
2.	Les budgets annexes	21
a.	Budget annexe de l'Étincelle	21
b.	Budget annexe de l'OMNIA	22
V.	Les projets du mandat 2020-2026	22
1.	Rouen ville résiliente : priorité à la transition social-écologique.....	22
2.	Rouen ville rayonnante : renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	23
3.	Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	25
4.	Rouen ville humaine.	26
5.	Moderniser les Fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers	28

I. FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES AU NIVEAU NATIONAL, LE DEBUT DE L'INCERTITUDE

1. LE CADRE MACRO ECONOMIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

Même si les tensions d'approvisionnement des matières premières, le climat d'incertitude et la hausse des prix ont pesé sur la dynamique d'activité au cours de l'hiver 2022 - 2023, l'économie française n'a pas cessé de croître au cours de l'année 2023.

La croissance du PIB est estimée à 0,9 % pour l'année 2023 et après avoir atteint un pic en début d'année 2023, l'inflation devrait s'établir à 4,5 % sur un an au 4ème trimestre 2023.

Néanmoins, les projections de croissance de la Banque de France pour les années à venir se révèlent moins optimistes que les hypothèses retenues par l'Etat pour la construction de son budget 2024.

Alors que l'Etat s'appuie sur une croissance de 1,4% pour l'année prochaine, la Banque de France prévoit une progression de l'activité de 0,9%.

Cette vision "optimiste" du dynamisme de la croissance française est nécessaire au déploiement du scénario de rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027 projeté par le Gouvernement.

Si le poids de la dette publique a légèrement reculé en 2022 et 2023, il reste encore largement plus élevé que la moyenne de la zone euro.

L'objectif du Gouvernement d'un retour du déficit public sous le seuil des 3% à l'horizon 2027 s'appuie sur une maîtrise de la dépense publique partagée par l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités territoriales.

2. DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES QUI RESISTENT MALGRE LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Alors que les tensions inflationnistes et les décisions de l'Etat au cours de l'année 2022 auraient pu fragiliser les fondamentaux financiers des collectivités locales, ces derniers ont semblé bien résister.

Ainsi, le taux d'épargne brute du bloc communal s'est stabilisé en 2022 à 16,30 % des recettes réelles de fonctionnement. La vitesse de croissance des dépenses de fonctionnement (notamment des dépenses de personnel) a été compensée par le dynamisme des recettes des impôts locaux, dont le montant global a été en forte progression sur la période.

La volonté de moderniser les infrastructures et équipements communaux s'est traduite à nouveau par une hausse des dépenses d'investissement du bloc communal (+ 9,7 % entre 2021 et 2022). Si cette croissance de l'investissement communal a été financée grâce à un recours à l'emprunt supplémentaire (+ 14,62 %), le ratio de désendettement du bloc communal s'est très légèrement amélioré (4,6 années en 2022 contre 4,8 années en 2021).

Concernant les départements et les régions, la hausse des recettes de fonctionnement enregistrée en 2022 légèrement plus importante que les dépenses a conduit à une amélioration contenue de leur capacité d'autofinancement brute.

La baisse du recours à l'emprunt et l'amélioration de l'épargne brute ont permis tant aux régions qu'aux départements un retour au désendettement.

Les perspectives pour les années à venir semblent cependant remettre en question ces bons résultats.

Certaines projections prévoient un recul important des niveaux d'épargne (brute et nette) du bloc communal dès 2023. La poursuite de la hausse des dépenses d'investissement au cours de cette même année pourrait entraîner une contraction du fonds de roulement et une dégradation de la capacité de désendettement du bloc communal à court terme.

3. LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES LOCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024, le Gouvernement entend "affirmer" son soutien aux collectivités locales.

En 2024, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devraient s'élever à 54,3Md€ hors mesures exceptionnelles (qui s'élèvent à 0,49 Md€).

La progression globale de ces concours s'établit à + 1,1Md€ par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023.

Cette progression s'explique notamment par une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (à périmètre constant) de 220M€. Cette somme est fléchée pour majorer la DSU, la DSR et la dotation d'intercommunalité respectivement de 90M€, 100M€ et 30M€. Il est à noter que pour la 2^{de} année consécutive le financement de la péréquation communale n'entraînera pas de ponction sur la dotation forfaitaire.

Le PLF pour 2024 présente également une montée en charge de la contribution des concours financiers de l'Etat à la transition écologique et énergétique des collectivités.

Ainsi, l'enveloppe de DSIL est reconduite au même niveau (570M€) qu'en 2023 mais son objectif de financement de projets favorables à l'environnement est rehaussé de 25 à 30%.

L'enveloppe de fonds vert est fixée à 2,5Md€ contre 2Md€ en 2023. Les 500 M€ supplémentaires sont fléchés sur la rénovation des écoles (toutefois les conditions d'accès à ce fond en limite l'impact).

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale devrait se situer aux alentours de 4,9% correspondant à la progression de l'inflation entre novembre 2022 et novembre 2023.

Néanmoins, de nouvelles exonérations de fiscalité locale, non compensées, sont également proposées. Ainsi, une nouvelle exonération de taxe foncière d'une durée de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans est prévue lorsque ces logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. À ce stade, aucune compensation n'est prévue pour les collectivités territoriales.

II. UNE SITUATION FINANCIERE QUI SE MAINTIENT MALGRE LE CONTEXTE INFLATIONNISTE INCERTAIN

1. LES RESULTATS

Les résultats (en M€) du budget principal de la Ville ont connu les évolutions suivantes sur la période 2014 / 2022 :

	2014 ¹	2015 ²	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement en début d'exercice	4.90	3.73	4.42	6.52	8.67	7.71	15.43	16.37	18,56
Résultat de l'exercice	-1.17	0.68	2.10	2.15	-0.96	7.72	0.97	2.19	-3,16
Fonds de roulement en fin d'exercice	3.73	4.42	6.52	8.67	7.71	15.43	16.37	18.56	15,40

Le fonds de roulement en début d'exercice N est composé des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement de tous les exercices précédents. Ils tiennent également compte de la part des résultats affectés au financement de l'investissement.

Conséquence directe des aléas budgétaires (crise de l'énergie, revalorisation nationale du point d'indice de la fonction publique, inflation générale...) rencontrés au cours de l'année 2022, cette évolution du résultat de clôture n'a toutefois pas remis en cause à court terme la santé financière de la Ville.

Les ratios de gestion de la Ville demeurent en effet structurellement équilibrés après plusieurs années consacrées au désendettement et à la rationalisation de l'emploi des crédits.

2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

a. Les épargnes (en M€)

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute dont on soustrait le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

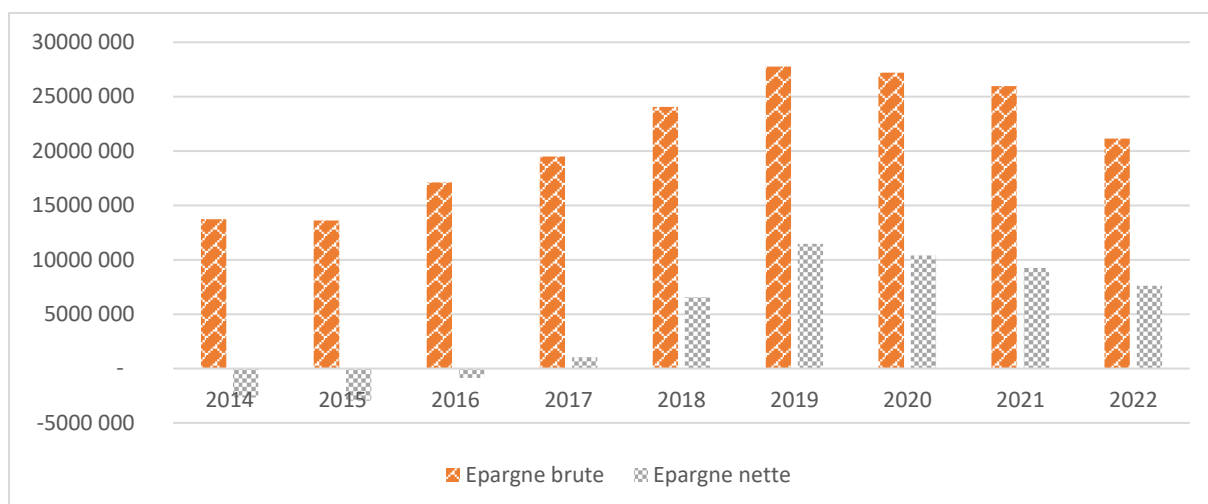
Sur la période, les épargnes ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous (en M€):

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Épargne brute	13.72	13.62	17.12	19.49	24.06	27.77	27.22	25.98	21,13
Taux d'épargne brute (en %)	8 %	8,47 %	11,06 %	12,35 %	14,9 %	16,78 %	16,89%	15.69%	12,16%
Épargne nette	-2.67	-2.94	-0.88	1.05	6.57	11.46	10.40	9,27	7,62

Le taux d'épargne brute doit de manière prudentielle se situer entre 10 et 15% des recettes de fonctionnement. Depuis 2016, la Ville de Rouen respecte ce critère.

¹ Le résultat 2014 est impacté à hauteur de 2 507 402€ pour tenir compte des transferts de compétences entre la Ville et la Métropole

² Le résultat 2015 est impacté à hauteur de 244 676€ pour tenir compte des transferts de compétences entre la Ville et la Métropole



L'épargne nette est redevenue positive en 2017 consécutivement aux efforts de gestion réalisés par la Ville. Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement de la Ville ont été rationalisées et les recettes optimisées, ce qui a permis de mettre fin à « l'effet de ciseau » illustrant une diminution des recettes accompagnée d'une augmentation des charges.

La crise sanitaire de 2020 a impacté les épargnes entraînant un léger recul de l'épargne brute et une diminution de 1 M€ de l'épargne nette par rapport à 2019.

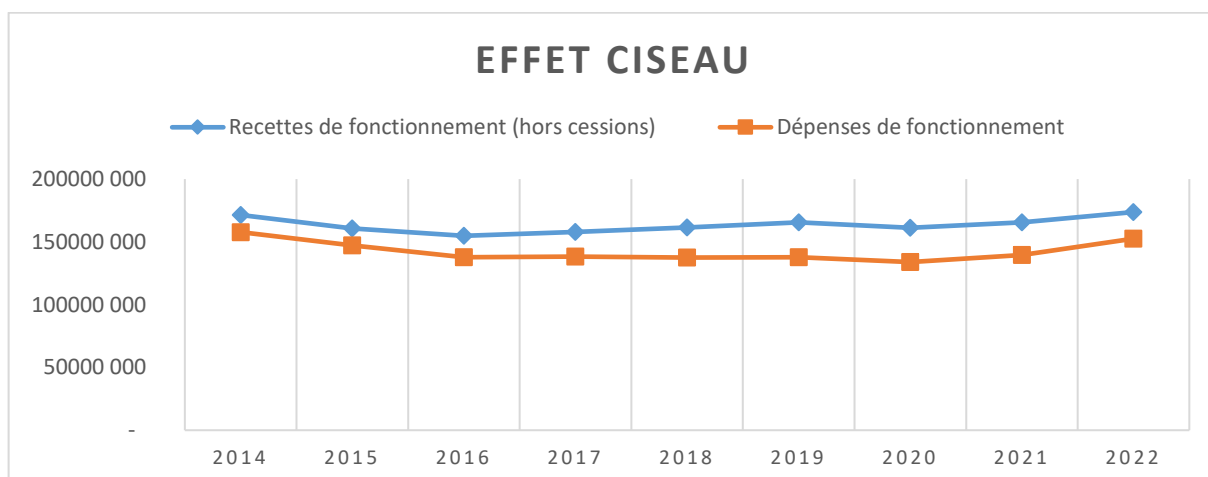
La tendance à la baisse s'est confirmée au cours des années 2021 et 2022. Les fortes contraintes inflationnistes des deux derniers exercices tant sur les dépenses de personnel que sur les fluides ou encore les charges d'intérêt avec une remontée des taux ont contribué à la dégradation des niveaux d'épargne.

Néanmoins, l'autofinancement dégagé par le budget de la Ville permet de contribuer au financement des dépenses d'investissement sans recourir à un endettement trop important.

b. La menace d'« effet de ciseau » (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	171.47	160.80	154.82	157.79	161.48	165.48	161.14	165.62	173,76
Dépenses de fonctionnement	157.75	147.18	137.70	138.30	137.42	137.71	133.92	139.65	152,63

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



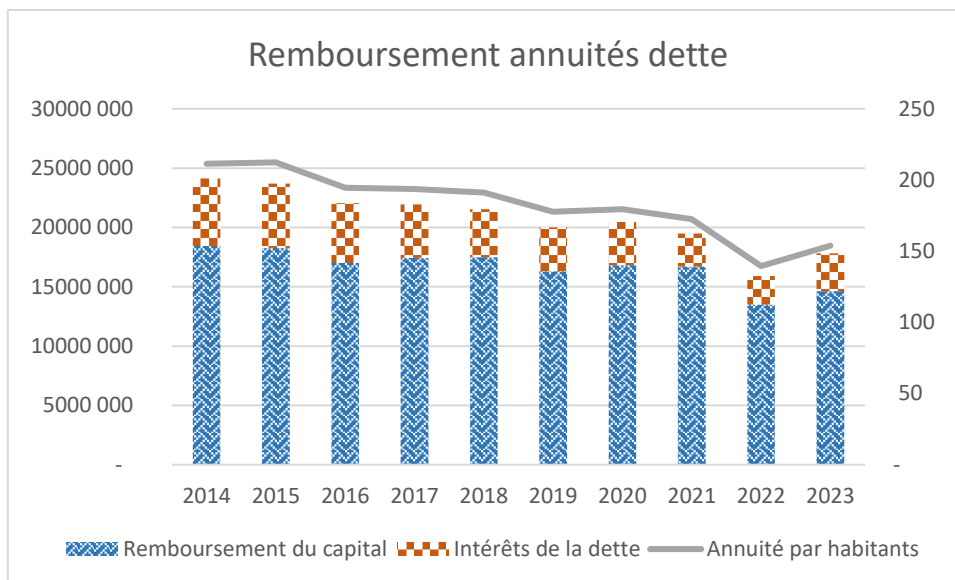
Alors que la tendance s'était inversée depuis 2016 avec une croissance des recettes de fonctionnement plus dynamique que les dépenses, les derniers exercices budgétaires (2021 et 2022) enregistrent un retour de l'effet de ciseaux.

Si cette situation nécessite une vigilance accrue et un effort de gestion budgétaire renouvelé, elle n'a pour l'instant pas mis en péril les capacités d'investissement de la Commune, cette dernière continuant à se désendetter depuis le début du mandat.

3. L'ENDETTEMENT

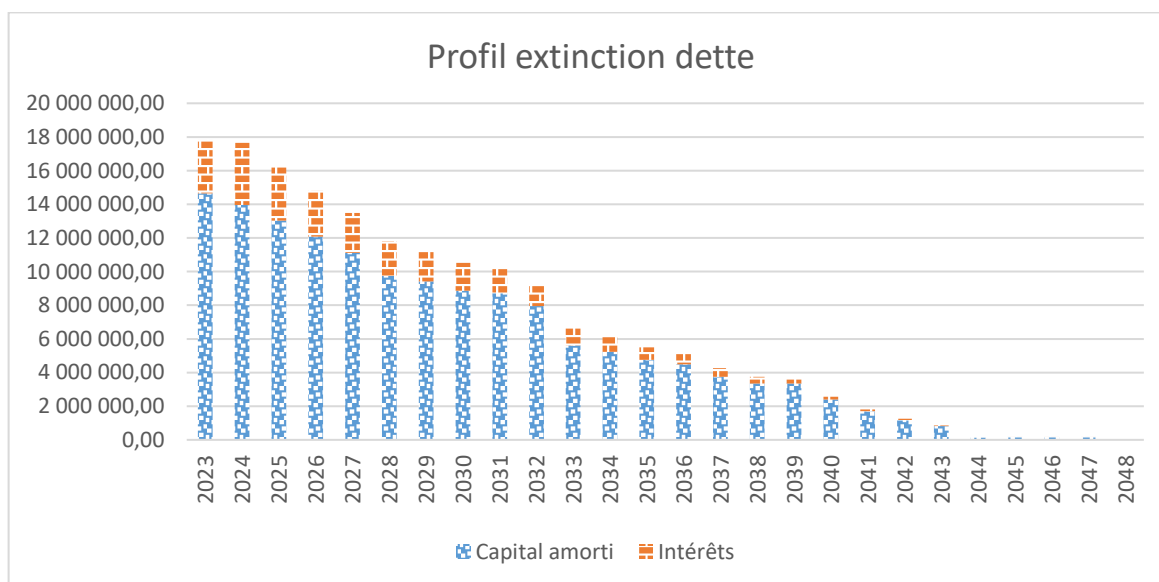
a. Encours de dette et annuité (en M€)

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû (au 31/12)	191,45	187,47	186,52	177,59	166,22	155,84	143,98	135,78	134,71	132,36
Evolution en %		-2,08%	-0,50%	-4,79%	-6,40%	-6,24%	-7,61%	-5,69%	-0,79%	-1,75%
Annuités	24,14	23,69	22,07	21,96	21,55	20,00	20,46	19,49	15,90	17,83
Evolution en %		-1,87%	-6,86%	-0,51%	-1,85%	-7,18%	2,30%	-4,73%	-18,44%	12,12%



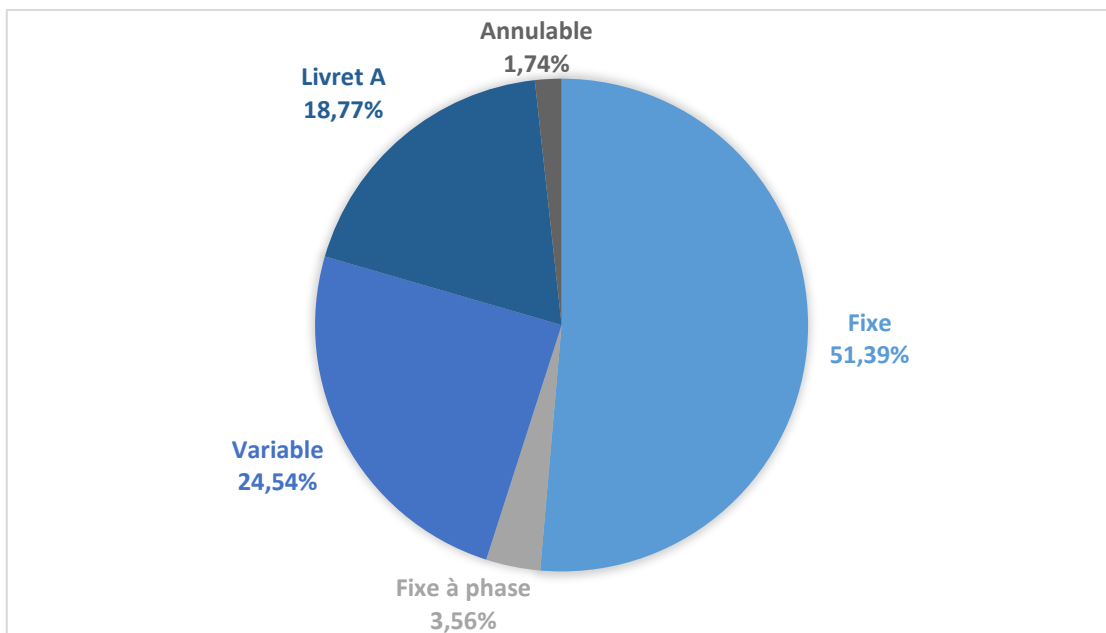
L'année 2023 devrait à nouveau se caractériser par un faible niveau de recours à l'emprunt. **A ce stade de l'année, il est envisagé de mobiliser un montant global d'emprunt de 12 M€ maximum, ce qui permettra à nouveau à la Ville de se désendetter légèrement.**

A l'issue de l'année 2023, le profil d'extinction de la dette du budget principal devrait être le suivant :



b. La structure de la dette

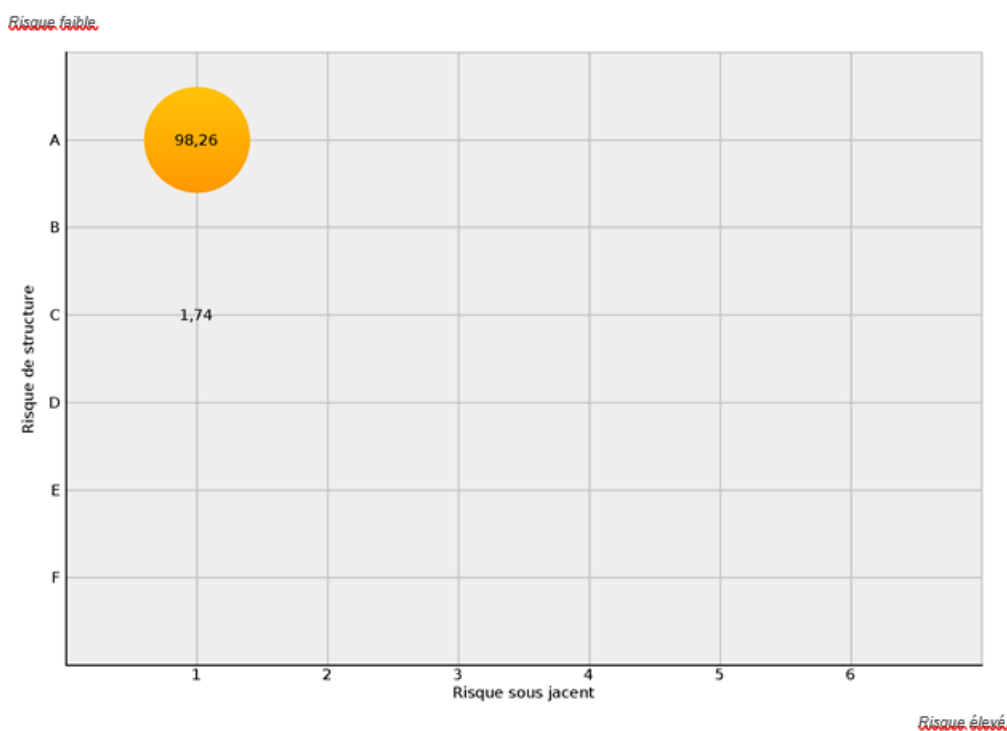
Fin 2022, l'encours de dette du budget de la Ville demeure équilibré entre taux fixe ou assimilé fixe (51,4 %) et taux variable (48,6 %), comprenant notamment les emprunts souscrits auprès de la Banque des Territoires s'appuyant sur le livret A (18,8 %).



Fin 2022, la durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établissait à 12 ans et 2 mois, assortie d'un taux d'intérêt moyen de 2,83 %.

La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur potentiel risque de taux, continue de faire état d'un recours à des produits extrêmement prudents.

Ainsi, plus de 98% de l'encours détenu en fin d'année 2022 par la Ville est considéré comme absolument non risqué (A sur l'échelle des risques de structure), étant composé d'emprunts à taux fixe ou variables simples et/ou plafonnés.



c. Ratio de désendettement

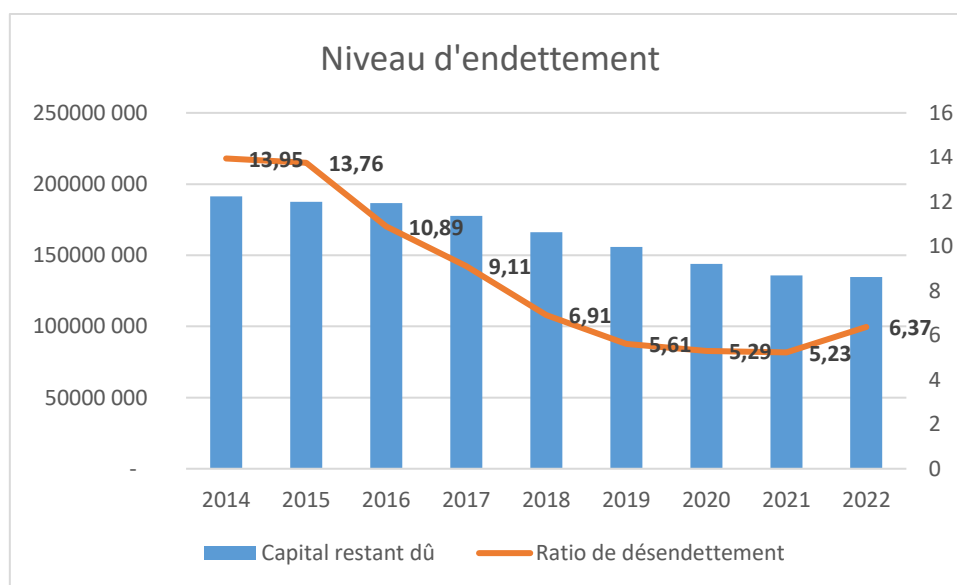
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de désendettement	13.95 ans	13.76 ans	10.89 ans	9,11 ans	6,91 ans	5,62 ans	5,3 ans	5.23 ans	6,37 ans

L'effet combiné de l'amélioration des épargnes et du désendettement global de la Ville a conduit à une nette amélioration de ce ratio sur la période 2014 – 2021 qui est passé de près de 14 ans en 2014 à moins de 6 ans en 2019.

La légère remontée de ce ratio au cours de l'exercice 2022 s'explique par un tassement du niveau d'épargne brute constaté en fin d'année 2022. Cependant, **il demeure largement inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 années.**

La moyenne du bloc communal pour 2022 est de 4.6 années (4,8 années en 2021).



4. LA FISCALITE

a. Les taux

Les taux d'imposition de la Ville de Rouen évoluent de la façon suivante depuis 2014 :

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur les propriétés bâties	Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties
2014	21,59 %	22,69 %	27,09 %
2015	21,59 %	22,69 %	27,09 %
2016	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2017	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2018	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2019	22,22 %	23,35 %	27,88 %
2020	22,22%	23,35%	27,88%
2021	22,22%	48,71% (23,35% part communale et 25,36% part départementale)	27,88%
2022	22,22%	48,71% (23,35% part communale et 25,36% part départementale)	27,88%
2023	22,22%	48,71% (23,35% part communale et 25,36% part départementale)	27,88%
2024	22,22%	48,71% (23,35% part communale et 25,36% part départementale)	27,88%

La collectivité est déterminée malgré le contexte d'incertitude financière à ne pas faire évoluer les taux communaux des impôts pour préserver le pouvoir d'achat des rouennais.

A noter à compter de 2021 l'intégration du taux du Département pour la taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, taxe pour laquelle la Ville n'a, de ce fait, plus la possibilité de modifier le taux.

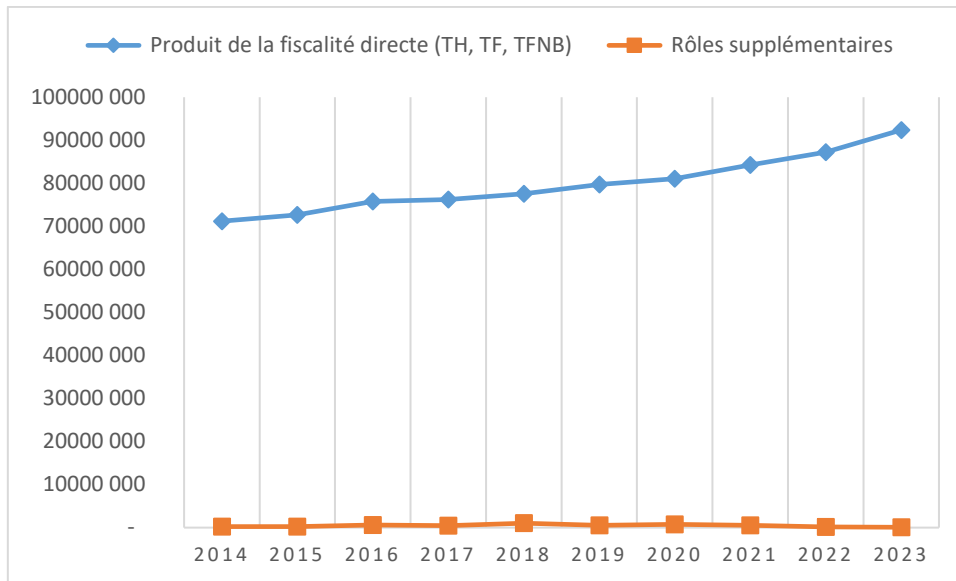
b. Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 71.44 M€ en 2014 et à 87,38 M€ en 2022, **en progression de 2,56 M€ par rapport à 2021 du fait du dynamisme des bases**. Il s'agit à la fois de l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition attachée à l'inflation et de la progression physique des bases d'imposition (nouveaux logements).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produit de la TH	33.42	34.49	35.90	35.97	36.70	38.15	38.81	84.26	87,24	92,38
Produit de la TFB	37.67	38.09	39.75	40.12	40.70	41.43	42.12			
Produit de la TFNB	0.11	0.11	0.14	0.14	0.15	0.15	0.17			
Rôles supplémentaires	0.24	0.21	0.59	0.47	1.02	0.55	0.78	0.57	0,14	0,09
Total des produits	71.44	72.90	76.38	76.70	78.57	80.28	81.88	84.82	87,38	92,47

Du fait de la disparition de la taxe d'habitation (TH), la Ville n'en perçoit plus le produit depuis 2021 sur les résidences principales. A compter de cette même année, la perte de cette recette

a été compensée par le versement de la part départementale de la taxe foncière sur laquelle a été appliqué un coefficient correcteur (CoCo) garantissant le maintien du produit initialement perçu au titre de la TH.



III. LA PLURI ANNUALITE ET LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Le montant global des dépenses d'équipement pour l'exercice 2024 sera décliné soit en autorisations de programme récurrentes soit en autorisations de programme « Projets ».

Les dépenses retenues à ce titre seront détaillées dans le rapport de présentation du budget primitif pour l'exercice 2024. Néanmoins, les orientations du mandat sont présentées en partie V de ce rapport.

1. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RECURRENTES

Les AP dites « récurrentes » correspondent aux politiques municipales d'interventions récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur au moins deux exercices.

Le montant d'une AP récurrente peut être révisé (à la hausse comme à la baisse) au cours de l'année de son vote, lors du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Voici les ouvertures d'autorisations de programme récurrentes envisagées à ce stade pour l'exercice 2024 :

POLITIQUE	SECTEUR	PROGRAMME	TOTAL AP 2024	
ROUEN VILLE RESILIENTE PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL - ECOLOGIQUE	RENATURATION ET VEGETALISATION	P010 - PROPLETE URBAINE	930 000,00	
		P011 - NATURE EN VILLE ET PAYSAGES	3 088 000,00	
		P012 - EXPLOITATION SITES ET ESPACES PUBLICS	295 000,00	
		P013 - TRANSITION ECOLOGIQUE	329 000,00	
		P14 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	35 000,00	
		P015 - ENGIN DE MECANISATION	667 000,00	
	RENOVATION THERMIQUE	P094 - ECONOMIES ENERGIE	7 000 000,00	
		P097 - SECURITE MAINTENANCE BÂTIMENTS MUNICIPAUX	2 140 000,00	
ROUEN VILLE RAYONNANTE RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE	URBANISME	P005 - ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	1 087 000,00	
		P006 - PRE AMENAGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	466 000,00	
		P008 - BATIMENTS EN PERIL	120 000,00	
		P009 - CONCESSIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT	1 800 000,00	
	MANIFESTATIONS PUBLIQUES	P021 - FESTIVITES ET MANIFESTATIONS	168 709,00	
	RAYONNEMENT ECONOMIQUE	P016 - MISE EN VALEUR ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	100 000,00	
		CULTURE	P048 - BIBLIOTHEQUES	236 770,00
			P049 - CONSERVATOIRE	260 000,00
	SPORT	P047 - PLAN DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PA	360 000,00	
		P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	1 070 000,00	
P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT		1 255 000,00		
P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS		650 000,00		
		P058 - FONCTIONNEMENT ET SOUTIEN A L'ATTRACTIVITE S	297 364,00	
ROUEN VILLE SOLIDAIRE DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND ÂGE	VIE ASSOCIATIVE	P022 - MAISONS DE QUARTIER	371 000,00	
	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	P054 - GESTION URBAINE DE PROXIMITE_ENTRETIEN DES E	100 000,00	
	FAMILLE	P066 - PETITE ENFANCE	461 920,00	
		P067 - EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	1 577 525,00	
		P068 - RESTAURATION COLLECTIVE	238 000,00	
	RELATION CITOYENNE	P041 - CIMETIERES	754 000,00	
		P042 - ETAT CIVIL	10 000,00	
	SOLIDARITES	P060 - SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIE	440 000,00	
P061 - ACCESSIBILITE DES ERP		1 000 000,00		
	TRANQUILLITE PUBLIQUE	P064 - TRANQUILLITE PUBLIQUE	570 000,00	
MODERNISER LES FONCTIONS SUPPORT	MOYENS GENERAUX	P083 - MOYENS GENERAUX	1 381 600,00	
		P081 - ROUEN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF	90 000,00	
		P086 - SYSTEMES D'INFORMATION	1 362 000,00	
		P102 - FONCTIONNEMENT COLLECTIVITE	1 500,00	

2. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME « PROJETS »

Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé. Leur durée de vie peut être revue en fonction de l'avancement des travaux.

Le montant d'une AP projet peut être, quant à lui, révisé (à la hausse comme à la baisse) tout au long de la durée de vie de cette AP.

Le tableau ci-après retrace de manière prévisionnelle les autorisations de projet ouvertes en précisant leur montant total, Les subventions d'investissement d'ores et déjà notifiées sont également précisées.

Les futures autorisations de programme qui pourraient être ouvertes dans le cadre du vote du BP 2024 sont également identifiées (année d'ouverture 2024).

programme	libellé AP PROJET	année ouverture AP	Montant AP voté + prévu	Subventions notifiées
POLITIQUE SECTORIELLE ROUEN VILLE RAYONNANTE RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE			83 318 988,08	23 527 252,66
SECTEUR URBANISME			42 311 348,03	5 627 252,66
NPNRU	AMENAGEMENT QUARTIER GRAMMONT	2020	1 240 522,00	
	AMENAGEMENT QUARTIER HAUTS DE ROUEN	2020	16 701 014,79	2 281 618,66
	ETUDES NPNRU	2020	4 327 145,24	3 345 634,00
SOUTIEN AU LOGEMENT	CAMPAGNE DE RAVALEMENT	2024	1 405 000,00	
URBANISME DES TERRITOIRES	GYMNASE CAMPUS SANTE	2024	1 527 666,00	
	AMENAGEMENT QUARTIERS OUEST	2024	17 110 000,00	
SECTEUR CULTURE			41 007 640,05	17 900 000,00
RESTAURATION ET VALORISATION PATRIMOINE	ROUEN ART NATURE	2022	418 175,00	
AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	REFECTION DU CONSERVATOIRE	2020	10 025 247,55	
	PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE	2020	5 464 217,50	2 400 000,00
	ABBATIALE SAINT OUEN TRAVAUX	2021	25 100 000,00	15 500 000,00
SECTEUR SPORT			18 549 090,79	0,00
REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS	REFECTION COMPLEXE PETITE BOUVERIE	2020	2 000 000,00	
	PISCINE MARIE MARVINGT RENOVATION ENERGETIQUE	2020	6 099 090,79	
	PISCINE BOISSIERE	2022	10 450 000,00	
POLITIQUE SECTORIELLE ROUEN VILLE RESILIENTE PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL -ECOLOGIQUE			20 429 340,00	0,00
SECTEUR RENATURATION ET VEGETALISATION			14 279 340,00	0,00
EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	RENATURATION COURS D ECOLE	2022	12 279 340,00	
NATURE EN VILLE ET PAYSAGES	PLAN OMBRAGE ET VEGETALISATION VILLE	2024	2 000 000,00	
SECTEUR ECONOMIES ENERGIE			6 150 000,00	0,00
ECONOMIES ENERGIE	ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	2023	2 000 000,00	
	AMENAGEMENT LOCAUX BREVIERE	2024	3 000 000,00	
	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ETUDES	2024	700 000,00	
	SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE	2024	450 000,00	
POLITIQUE SECTORIELLE ROUEN VILLE SOLIDAIRE DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE			30 039 563,48	296 040,72
SECTEUR FAMILLE			29 039 563,48	296 040,72
EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	AMENAGEMENTS POUCHET/GRAINDOR	2020	1 230 563,48	193 561,70
	CREATION ECOLE RIVE GAUCHE	2022	13 660 000,00	
	ECOLE CARTIER/DUBOCCAGE	2022	3 120 000,00	
	HONORE DE BALZAC	2022	3 350 000,00	
	EXTENSION ECOLE PEPINIERS ST JULIEN	2023	5 000 000,00	
	ECOLE NUMERIQUE	2022	2 679 000,00	102 479,02
SECTEUR DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE			1 000 000,00	0,00
CONSEIL DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN	2023	1 000 000,00	

IV. LES HYPOTHESES ET PREVISIONS RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2024 / ELEMENTS PREVISIONNELS DE RECETTES ET DE DEPENSES

Afin de conserver des capacités d'autofinancement pour son programme d'investissement et de recours à l'emprunt pour le financement des projets d'envergure tout en garantissant un niveau élevé de services au public, la Ville poursuit pour ce budget 2024 un objectif de maintien de ces fondamentaux financiers.

Ces objectifs ambitieux impliquent d'augmenter les dépenses d'équipement d'un niveau moyen de dépenses d'équipement (investissement) de 35 à 40 M€/an sur la période 2024/2026 (hors NPNRU), tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 années et un taux d'épargne brute supérieur à 12%, gages de bonne santé financière pour les prêteurs et co-financeurs.

1. LES HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

a. Une optimisation des recettes pour financer les projets communaux

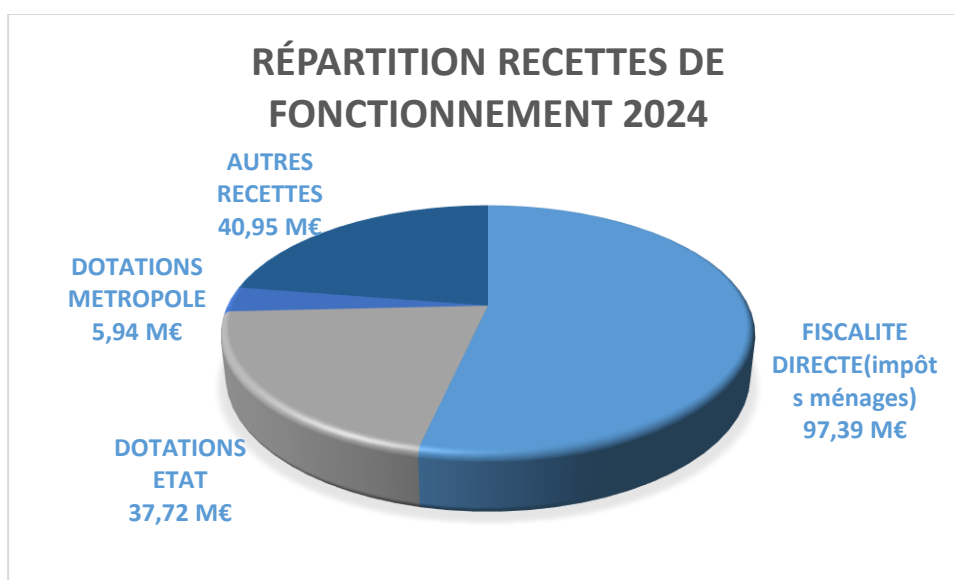
La structure des recettes réelles de fonctionnement de la Ville ne devrait pas connaître de modification majeure au cours de l'année 2024.

Les hypothèses d'estimation des principales recettes de fonctionnement pour le budget 2024 sont les suivantes :

- **Fiscalité directe** : l'évolution des bases fiscales (et **non des taux**) des taxes ménages pour 2024 est anticipée à hauteur de +5,4% (évolution physique et évolution liée à l'inflation). Aucune augmentation des taux n'est prévue pour l'exercice 2024. Pour rappel, le coefficient annuel de revalorisation des bases fiscales est égal au taux d'inflation constaté le 30 novembre de l'année précédente. Ce taux est aujourd'hui estimé à 4,9 %.
- **Fiscalité indirecte** : elle est composée essentiellement des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE). S'il est prévu une stabilité des recettes TCFE (2,3 M€) et TLPE (0,4 M€) tenant compte des montants perçus ces dernières années, l'estimation du produit des droits de mutation est revue à la baisse (-0,75 M€) pour tenir compte de la baisse du volume des transactions immobilières enregistré au cours de l'année 2023 sur l'ensemble du territoire national. L'évolution du montant global des recettes de fiscalité indirecte est estimée à - 3,71 % par rapport au BP 2023.
- **Dotations de l'Etat** : la composante « dotation forfaitaire » de la DGF de la Ville devrait rester stable (envisagée à + 0% de variation). La part « dotation de solidarité urbaine » devrait enregistrer une augmentation, bénéficiant de l'abondement de l'enveloppe nationale dédiée à cette dotation de péréquation. Cette évolution est à ce stade estimée à +6,75 %.
- **Dotations et transferts de la Métropole** : les deux composantes des financements en provenance de la Métropole ne devraient pas connaître d'évolution au cours de l'année 2024.

- Attribution de compensation reversée à la Ville de Rouen pour l'année 2024 est inscrite pour 3,55 M€
 - Dotation de Solidarité Communautaire pour 2024, répartie par la Métropole en direction de ses communes membres selon des critères de péréquation, est inscrite à hauteur de 2,38 M€.
- Le **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) instauré en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal et intercommunal, prenant appui sur la notion d'ensemble intercommunal composé d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres. Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- Le territoire de la Métropole est bénéficiaire de ce dispositif de redistribution depuis 2015. Ce montant, en constante évolution depuis sa mise en place est inscrit de manière prudentielle à hauteur de 1,4 M€ pour 2024.
- **Produit des services** : les tarifs municipaux sont revus à hauteur de 3 %, coefficient largement inférieur au taux d'inflation prévisionnel de la période en cours. Le volume prévisionnel des produits des services (regroupant la gestion locative, les services péri et extrascolaires, les crèches municipales, les droits d'entrée dans les équipements sportifs...) est estimé à ce stade à 7,45 M€ (par rapport à 7,15 M€ au BP 2023).

La reprise du résultat de l'exercice 2023 lors du budget supplémentaire 2024 devrait permettre de réviser le besoin d'emprunt nécessaire aux nouveaux investissements de la Ville.



Au global, il est anticipé une progression des recettes de fonctionnement de 3,20 % par rapport au BP 2023 pour la Ville (représentant + 5,63 M€).

b. Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

i. L'adaptation des charges de personnel

Les missions inhérentes à la collectivité, par leur proximité avec les usagers et avec la volonté toujours forte de rendre un service de qualité, nécessitent une mobilisation constante et importante d'agents sur le terrain (entretien des espaces publics, accueil et encadrement, animation dans les écoles et les crèches ...). La Ville privilégie le recours à la régie directe pour proposer des parcours de carrière à ses agents, grâce à ses 100 métiers.

La masse salariale représente environ 58,46 % des dépenses récurrentes de fonctionnement de la Ville, de par la nature de ses interventions. De ce fait, la maîtrise budgétaire notamment des dépenses de fonctionnement, implique, un pilotage fin de la masse salariale, dont le montant global s'élevait en 2023 (BP) à 94,32 M d'euros.

Compte administratif									Budget Primitif	
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
94,57	90,00	84,56	86,73	85,86	85,74	85,70	87,57	90,85	94,32	96,00

En s'appuyant sur les efforts de gestion entrepris durant le précédent mandat, la stratégie en matière de dépenses de personnel consistait en une augmentation contenue à 2% lors des deux premières années du mandat, permettant un développement des moyens dédiés aux priorités stratégiques de ce nouveau mandat (transition social-écologique et ville résiliente, solidarités, sécurité et propreté, lutte contre les discriminations, rénovation notamment énergétique des bâtiments, santé, commerce...) et à une revalorisation des carrières et conditions de travail.

Toutefois, depuis l'année 2022, la forte inflation et les mesures salariales décidées au niveau national (revalorisations successives de points d'indice, revalorisation de certaines filières etc...) ont conduit à des augmentations plus marquées (+4,6% en 2022 par rapport à l'année 2021, 3,74% en 2023 par rapport à 2022). Pour 2024, au vu des hausses précédentes qui ont permis d'absorber ces augmentations, l'augmentation de la masse salariale sera contenue à 1,78% par rapport au compte administratif anticipé tenant compte notamment de la nouvelle hausse de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024.

La Ville recherche autant que de possible les cofinancements des nouvelles dépenses de personnel. Elle mise également sur les parcours professionnels, pour faciliter les deuxième, troisième carrières, et lutter contre l'usure professionnelle, liée à l'allongement des carrières.

ii. Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement général déjà initialement prévues en augmentation en 2023 du fait de la hausse des prix de l'énergie, de la remontée des taux d'intérêt et de l'impact de l'inflation sur le prix des matériaux et prestations vont connaître une nouvelle évolution positive pour 2024 (+2 %). Certaines dépenses, dont l'évolution à la hausse est incompressible et s'impose à la collectivité (maintenance, frais financiers...), se voient appliquer un coefficient de revalorisation positif (3% pour la maintenance) .

Les participations de la Ville à certains de ses partenaires, comme le Centre Communal d'Action Sociale (5,2 M€) ou le Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire (4,8 M€) sont également ajustées à la hausse, afin d'intégrer l'augmentation du point d'indice et la progression importante du coût de certains postes budgétaires (alimentation pour le SIREST notamment).

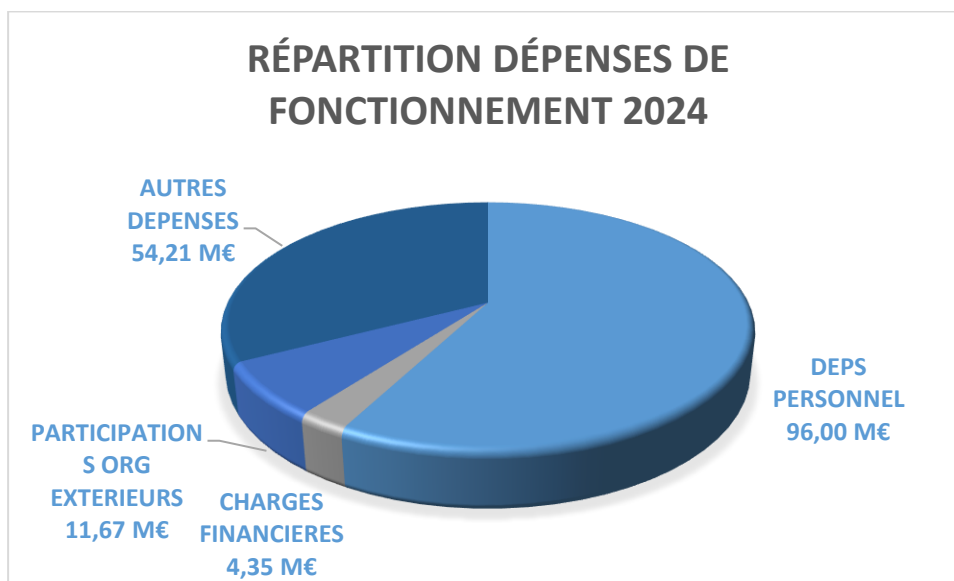
Concernant les subventions de fonctionnement aux associations, hors effet périmètre (disparition d'une association, manifestations exceptionnelles), le budget 2024 consacré aux subventions de fonctionnement aux associations sera maintenu (soit 5,65 M€).

Les efforts de gestion afin de maintenir un niveau global des dépenses de fonctionnement permettant de présenter un niveau d'épargne nette positive dès le projet de budget primitif 2024 porteront donc sur les dépenses de fonctionnement général, non comprises dans les dépenses évoquées ci-avant.

Par ailleurs, les efforts de réduction des volumes des fluides (gaz, électricité notamment) se poursuivront dans le cadre du plan de sobriété, de manière à limiter au maximum l'impact du coût des fluides sur la somme globale des dépenses réelles de fonctionnement. En outre, les efforts sur les investissements d'économie d'énergie faits depuis plusieurs années vont être poursuivis pour amplifier les économies en résultant.

L'évolution globale des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 est donc anticipée à + 3 % (soit + 4,89 M€) par rapport au BP 2023, frais de personnel et charges d'intérêts inclus.

Cette progression est néanmoins inférieure aux taux d'évolution des prix applicables dans le cadre des prestations et marchés de maintenance de la collectivité.



c. Un autofinancement qui doit permettre une politique ambitieuse d'investissement

i. Le financement de la section d'investissement :

Les hypothèses de construction du BP 2024 concernant la section de fonctionnement prévoient la capacité de dégager, dès le budget primitif, un autofinancement permettant de financer les dépenses d'investissement propres de la collectivité.

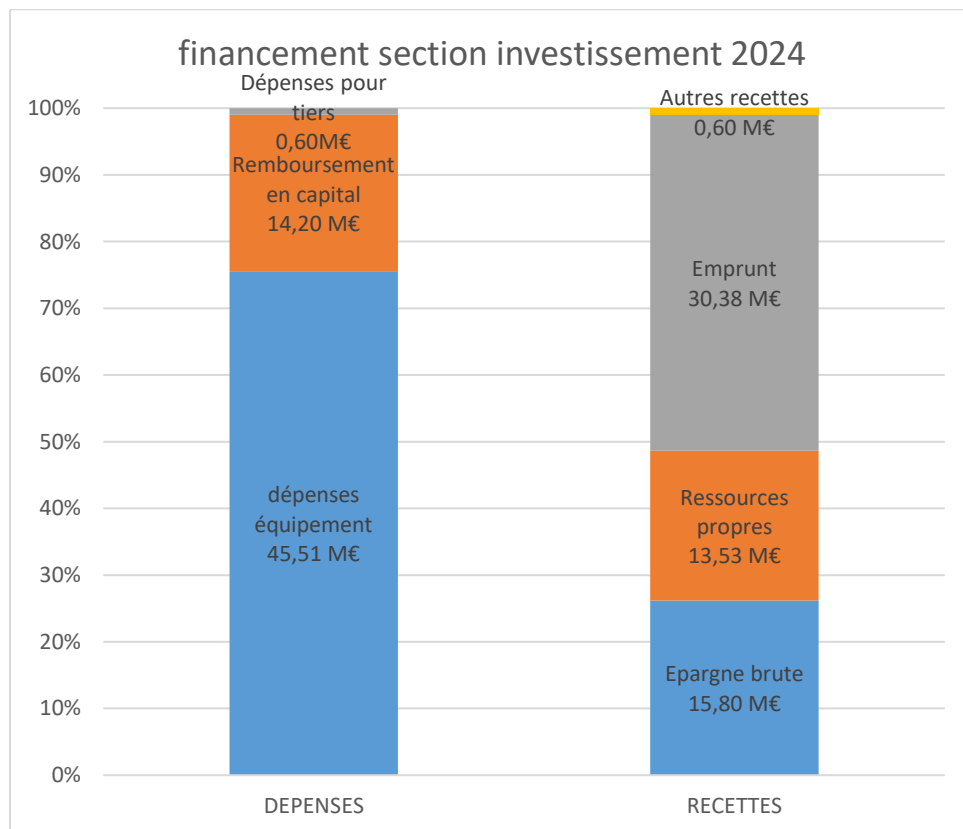
Le montant d'épargne brute dégagée par la Ville s'établirait de manière prévisionnelle à 15,8 M€ (par rapport à 15 M€ au BP 2023).

Le montant des ressources propres de la section d'investissement, comprenant outre le remboursement d'une partie de la TVA acquittée par la collectivité (FCTVA), les produits de cession et les subventions d'investissement est quant à lui estimé de manière globale à 13,53 M€, en progression de 1 M€ par rapport au BP 2023.

Le solde du financement des dépenses d'investissement sera donc constitué de « l'emprunt d'équilibre », dont le montant est estimé à ce stade de la préparation budgétaire pour l'exercice 2024 à 30,4 M€. Pour mémoire, l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2023 était de 32,8M€. Il s'établira finalement à 12 M€ en fin d'année 2023.

Ce montant théorique est bien évidemment amené à évoluer au cours de l'année 2024, notamment lors de l'ajustement qui sera effectué grâce à la reprise des résultats d'exécution de l'exercice 2023 au moment du vote du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

Le schéma du financement de la section d'investissement envisagée pour 2024 est donc le suivant :



Le niveau d'épargne nette prévisionnelle dégagée à partir des hypothèses retenues dans le cadre de la préparation du budget 2024 est positif pour s'établir à 1,5M€ (en progression de plus d'1 M€ par rapport au BP 2023).

ii. Des moyens budgétaires pour des politiques ambitieuses

La déclinaison annuelle des autorisations de programme présentées dans la partie III du présent rapport devrait se traduire par une inscription globale de crédits de paiement d'investissement (hors remboursement en capital de la dette et hors opérations pour compte de tiers) de l'ordre de 45 M€ pour l'exercice 2024. Ce montant, reflétant les ambitions du programme de mandat, est stable par rapport aux prévisions du BP 2023.

Il se déclinera de la façon suivante :

- Financement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain : 8 M€ ;
- Versement de subventions d'investissement (dont participation Luciline) : 2,5 M€ ;
- Dépenses d'équipement : 35 M€.

Ces dépenses sont présentées de manière thématique dans la partie V du présent rapport.

iii. Impact sur l'endettement de la collectivité

Toutes choses égales par ailleurs, ces hypothèses de financement d'investissement et notamment le montant de l'emprunt d'équilibre prévu à ce stade pour l'exercice 2024 pourraient amener aux perspectives suivantes concernant la gestion de la dette :

- Pour 2023, le recours à un nouvel emprunt de l'ordre de 12 M€ est anticipé, ce qui porterait l'encours de dette à la fin de l'année 2023 à 132,07 M€ (contre 134,7M€ au 31/12/2022). La consultation est en cours.
- Pour 2024, un **montant prévisionnel** de recours à l'emprunt de 30,38 M€, qui porterait l'encours de dette en fin de période 2024 à 148,50 M€, soit une variation positive de l'endettement de la collectivité de +17,43 M€.

Les conditions financières qui seront retenues conduiront à ne pas exposer la collectivité à un risque Gissler au-delà de A (taux fixe ou taux variable simple sans effet barrière ou cliquet) et une durée d'amortissement s'établissant entre 15 et 20 ans.

Les hypothèses de construction du BP 2024 telles que retenues aujourd'hui pourraient avoir les effets suivants sur la structure de la dette :

Taux moyen de la dette au 31/12/2024	3,06 %
Durée de vie résiduelle au 31/12/2024	13 ans et 10 mois
Capacité de désendettement au 31/12/2024	9,41 années

Comme évoqué plus haut, le besoin de financement par l'emprunt des dépenses d'investissement 2024 sera revu à la baisse lors de la reprise des résultats comptables liés à l'exécution budgétaire 2023. Les éléments présentés ci-dessus (notamment la capacité de désendettement) se trouveront lors de la présentation du budget supplémentaire pour l'exercice 2024 grandement améliorés.

2. LES BUDGETS ANNEXES

La Ville gère par le biais de deux budgets annexes des activités culturelles comme l'exploitation et la programmation du théâtre de la Ville (l'Étincelle) et la gestion déléguée du cinéma d'art et essai l'OMNIA.

Les hypothèses de construction budgétaire de ces deux budgets pour 2024 sont les suivantes :

a. Budget annexe de l'Étincelle

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'Étincelle sont principalement composées de charges à caractère général et de charges de personnel.

Les évolutions envisagées sur ces postes budgétaires sont de – 2,6 % par rapport au BP 23 pour les charges à caractère général et de + 5 % pour les dépenses de personnel. Une évolution globale des dépenses de fonctionnement de + 1,69 % est donc envisagée pour 2024.

Le financement des dépenses de fonctionnement de l'Étincelle provient pour partie des recettes de billetterie, anticipées de manière prudente au même montant qu'en 2023.

Ces dépenses sont également financées par des subventions de fonctionnement en provenance de partenaires extérieurs comme la Région et le Département. Ces subventions sont reconduites à l'identique entre 2023 et 2024, les conditions de partenariat étant stables.

Enfin, l'Étincelle est financée à partir d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville. Cette subvention est estimée à 998 K€ pour 2024 (contre 972 K€ au BP 23).

Le montant de cette subvention d'équilibre sera ajusté à la baisse lors de la constatation du résultat comptable de l'exercice 2023 et de sa reprise dans le cadre du budget supplémentaire pour 2024.

La section d'investissement s'élève à 40 K€ de dépenses d'équipement destinées à renouveler les différents matériels du théâtre.

b. Budget annexe de l'OMNIA

Consacré à la gestion de la délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe cinématographique de l'OMNIA, ce budget annexe est en forte diminution après quelques années consacrées à d'importants travaux de rénovation des salles de cinéma.

Ainsi, la section de fonctionnement est principalement consacrée aux dépenses de remboursement des charges d'intérêt des emprunts contractés pour effectuer les travaux.

La section d'investissement est destinée au remboursement du capital des emprunts ainsi qu'au paiement des soldes de travaux non encore mandatés.

Ce budget 2024 devrait être financé à partir d'une subvention d'équilibre du budget principal de l'ordre de 226 K€ (par rapport 188 K€ au BP 2023).

V. LES PROJETS DU MANDAT 2020-2026

En 2024, la Ville de Rouen poursuivra les projets engagés depuis les élections de 2020.

1. ROUEN VILLE RESILIENTE : PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE

Suite au bilan de mise en œuvre du plan de transition pour 2021-2022, le plan d'actions a été ajusté lors du conseil municipal du 26 septembre pour s'adapter à l'évolution du contexte législatif et à l'évolution des projets municipaux.

Pour rappel, ce programme d'actions a pour but d'agir à travers l'ensemble des politiques municipales.

La collectivité sollicitera la commission nationale du label Climat-Air-Énergie, pour l'obtention de la labellisation au niveau 3 étoiles de la collectivité. En effet, l'audit Climat-Air-Énergie du 7 septembre 2022 a permis de valider les actions réalisées et programmées depuis la dernière labellisation en 2018, faisant passer la Ville d'une note de 54,3% à 62,13%.

L'objectif de la Ville est de poursuivre les efforts vers l'obtention du niveau 5 étoiles au terme du mandat.

En outre la ville se prépare dès 2024 à l'obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1er janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre (Loi « REEN »).

Le plan de renaturation de la ville, « Rouen naturellement », est désormais en phase active et de nombreux projets se concrétisent. 2023 verra ainsi l'achèvement de plusieurs opérations structurantes telles que le jardin de l'île Lacroix, Le programme de déminéralisation des cours d'école et de crèches se poursuit. Au printemps 2023, 25 cours auront été renaturées et en 2024, ce sont 11 cours d'écoles et 2 cours de crèches qui seront renaturées. Plusieurs nouveaux chantiers s'ouvriront à l'été dans d'autres établissements pour maintenir l'objectif d'achever la déminéralisation de l'ensemble des cours qui peuvent l'être d'ici 2026.

En écho à ces projets, la saison 2022-2023 de l'Étincelle, théâtre(s) de la Ville de Rouen met la nature au cœur de sa programmation.

Enfin, l'Économie sociale et solidaire (ESS) se développe et conforte la volonté de soutenir la transition écologique et solidaire de notre ville. C'est pourquoi les journées, le festival de l'ESS seront renouvelées, et la mission continuera de soutenir et encourager les porteurs de projets.

2. ROUEN VILLE RAYONNANTE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE

Afin de renforcer la propreté de l'ensemble de la ville, la municipalité continuera les efforts engagés qui portent leurs fruits. En lien étroit avec les équipes de la Métropole, le plan propreté initié en 2020 est poursuivi. Tout au long de l'année 2023 une politique de retrait de corbeilles de rue a été menée concomitamment à un déploiement de nouvelles corbeilles de rue (notamment solaires). D'autres incluant le tri sélectif sont déployées, avec une avance certaine sur les obligations réglementaires qui s'imposeront prochainement en France. Le tri sélectif sera donc désormais encouragé particulièrement aux abords des équipements publics. Par ailleurs, le déploiement de nouvelles corbeilles de grand volume, fonctionnant à l'énergie solaire pour assurer le compactage des déchets, se poursuivra dans les rues commerçantes du centre-ville ainsi que le déploiement de cendriers. Pour ces actions, la Ville est distinguée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

L'année 2023 est marquée également par un plan inédit d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques rouennaises. En outre, la ville a mis en place l'ouverture de la bibliothèque Simone de Beauvoir le dimanche. Cet accès élargi aux bibliothèques rouennaises a été permis par le recrutement de 11 agents municipaux. La Ville, soutenue par l'État, a donc consacré des moyens très importants à ce projet nécessaire pour favoriser une meilleure accessibilité à la lecture publique, garante d'une meilleure inclusion de nos concitoyens. Entre janvier et juillet 2023, les bibliothèques municipales ont enregistré une hausse de 34% de fréquentation par rapport à cette même période en 2022. Selon une enquête réalisée entre janvier et juin, 86% des Rouennaises et des Rouennais sont satisfaits de la mise en place de ces horaires plus larges et étendus d'ouverture des bibliothèques. Le travail se poursuivra en 2024 sur un élargissement des accès aux bibliothèques rouennaises.

Nos équipements et services culturels sont au cœur de la candidature de Rouen à la Capitale européenne de la Culture 2028. Le dossier de candidature, déposé par l'association porteuse du projet en décembre 2022 a retenu toute l'attention du jury puisque Rouen a été désignée le 19 avril 2023, aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier, parmi les 4 villes candidates finalistes dans la compétition. Par délibération du 16 octobre 2023, la ville de Rouen a voté sa trajectoire budgétaire dans le cadre de sa candidature qui vise, en intégrant les dépenses culturelles métropolitaines, une augmentation de près du double du budget de la culture en cas d'obtention du label Capitale Européenne de la Culture 2028. Les résultats sont attendus le 13 décembre 2023.

L'Armada 2023, qui s'est tenue en juin, a été l'opportunité d'inscrire Rouen dans une démarche de rayonnement international en cohérence avec la candidature à la Capitale européenne de la Culture 2028. L'événement, fréquenté par quelques 5 millions de visiteurs a massivement mobilisé les moyens et services municipaux pour que cette édition soit une réussite pour l'ensemble de notre territoire. Conformément aux engagements du mandat, l'année 2024 verra le retour de la Fête du Fleuve, marqueur annuel évènementiel de la réunion des deux rives de la Seine.

En matière de patrimoine, le chantier de l'abbatiale Saint-Ouen se poursuivra en 2024 même si la rénovation du transept sud s'achèvera en début d'année avec la pose des vitraux restaurés. Le nettoyage de la pierre et la reprise de tous les joints du massif occidental se poursuivront pour se finir début 2025.

Le conservatoire est l'objet d'un contrat de performance énergétique en cours d'étude qui permettra d'envisager des travaux d'économie d'énergie mais aussi de mise en conformité de ses installations qui débiteront en 2026.

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers des hauts de Rouen et de Grammont, destiné à améliorer l'attractivité résidentielle de ces secteurs, repose sur le développement en nombre de forme d'habitat diversifié, d'équipements publics requalifiés et de désenclavement routier. Débuté en 2021, ce plan se poursuivra en 2024 par la réalisation d'études pour les opérations d'aménagement de la centralité du Chatelet, avec notamment le début de la concession d'aménagement. À la suite des émeutes de juin 2023, le passage en phase opérationnelle sera accéléré dès 2024. Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront sur les secteurs Chatelet-Lombardie, Grand Mare, Canadiens aux Sapins et Grammont.

Des travaux seront réceptionnés pour la rénovation de la maison du plateau tandis que ceux de l'extension des vestiaires US Grammont pour les filles et le réagencement de la salle de boxe du Chatelet débiteront. Concernant la nouvelle école Dunant, au-delà des études de maîtrise d'œuvre qui se débiteront, des travaux de dévoiement de réseau de chauffage urbain seront réalisés.

Les études de maîtrise d'œuvre de la nouvelle piscine se poursuivront.

Le projet lauréat à Quartiers fertiles rentrera dans sa phase active avec des travaux préparatoires tels de l'éco-pâturage pour la gestion d'attente et le démarrage de l'activité de pépinière pédagogique avec la production de jeunes plants.

La participation de la Ville à la ZAC Luciline va se poursuivre permettant des travaux d'espace public et des acquisitions foncières nécessaires au projet.

Concernant les quartiers Ouest, les études techniques et de programmation sont engagés pour la première phase du Parc des Sources.

L'année 2024 permettra de lancer le concours du futur gymnase, réalisé en restitution de fonctionnalité dans le cadre du projet Becquerel, au sein de RIS.

En matière de politique sportive, Rouen a accueilli les Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés en mai 2023 et s'engagera dans l'Olympiade culturelle, associant monde sportif et culturel à l'approche des Jeux olympiques de Paris 2024. Elle accueillera le parcours de la flamme olympique qui arpentera les rues de la ville le vendredi 5 juillet 2024. D'autres projets s'inscriront dans la durée, comme les courses hebdomadaires « Rouen'ning » favorisant la pratique du sport pour toutes et tous.

De nouveaux travaux de réhabilitation et de rénovation des équipements sportifs seront menés, notamment dans la piscine Marvingt qui bénéficiera de travaux d'économie d'énergie

mais aussi d'accessibilité. Parallèlement les études du projet de la nouvelle piscine des Hauts de Rouen se poursuit. Un « city stade » en libre accès verra le jour dans le parc Grammont et certains terrains de sport du complexe Saint-Exupéry sont en cours de remise à niveau.

Les succès du monde économique rouennais seront soutenus. Le recrutement d'une manageuse de commerce permet de renforcer le lien avec les commerçants. Le droit de préemption commerciale est désormais opérationnel et il a été activé au cours de l'année 2023 au niveau de la place des Emmurées, dans le but de favoriser la diversité commerciale et de répondre aux attentes des habitants de proximité du quartier. Un organe de concertation et de discussions avec les commerçants, réuni sous l'appellation « Rouen Commerce & Artisanat », a vu le jour au premier trimestre 2023. Les différents séminaires organisés avec RCA par la ville de Rouen ont donné lieu à un plan d'actions dédié, prenant en compte les attentes des différents acteurs économiques du territoire (commerçants, habitants...).

3. ROUEN VILLE SOLIDAIRE, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE

L'année 2024 marquera une étape importante du développement des solidarités pour la Ville de Rouen :

- Solidarité avec les plus défavorisés avec les moyens de la politique de la Ville déployés sur un territoire étendu sur la rive gauche avec la mise en œuvre opérationnelle du centre social Diana Armangol-Makarian,
- Solidarité avec les personnes privées d'emploi avec le dépôt de candidature Territoire Zéro Chômeur de longue durée, la poursuite de la dynamique d'insertion qui s'engage depuis le deuxième semestre 2023,
- Solidarité avec nos aînés, en amplifiant la lutte contre l'isolement de certains d'entre eux grâce au Plan d'Alerte Solidarité Senior ou encore la mise en synergie des dispositifs d'animation en direction des séniors,
- Solidarité avec les migrants avec le dispositif « Rouen Ville accueillante » et la poursuite de la structuration d'un réseau d'acteurs autour de la journée internationale des migrants,
- Solidarité avec les parents, grâce à la structuration d'un réseau de parentalité actif, proposant des réponses concrètes aux parents confrontés à des questions de parentalité, quel que soit l'âge de leurs enfants.

Priorité à la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes

En 2024, la Ville de Rouen décline les actions prévues au plan de lutte contre les discriminations, voté au Conseil Municipal de mai 2023. En partenariat avec les associations qui agissent sur le terrain, elle a conçu et distribuera une plaquette reprenant les principaux termes de la Loi anti-discriminations et recensant les principales ressources institutionnelles et associatives.

Elle a adopté, en Conseil Municipal le 26 septembre 2022. Comme prévu au Plan d'actions « Rouen Ville féministe » 2022-2026. En 2022, une expérimentation a été conduite avec la Direction des Temps de l'Enfant à l'école Mullot, afin de travailler sur la question de l'égalité occupation par les filles et les garçons de la cour d'école. Cette expérimentation sera suivie de recommandations et d'actions de sensibilisation, notamment lors de la renaturation de ces espaces, afin d'ancrer l'égalité dès le plus jeune âge.

La Direction des Transitions, avec d'autres Directions de la Ville et des associations poursuivra le travail de mémoire autour de la place des femmes dans l'histoire rouennaise, pour inscrire

leur présence dans l'espace public, et valoriser les combats déclinés localement en faveur de la contraception et de l'avortement.

En interne, le plan égalité professionnelle entre les agentes et les agents contribuera à préparer la mise en œuvre des dispositions prévues dans la Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

La Ville poursuit sa politique en faveur des personnes en situation de handicap et entre dans la dernière phase de son ADAP (mise en accessibilité de l'ensemble de son patrimoine bâti). Pour rendre la Ville plus inclusive, elle travaille en interne avec l'ensemble des services (notamment la DTE pour l'intégration des enfants en situation de handicap) et avec ses partenaires associatifs, qui connaissent les besoins et les obstacles concrets à une pleine citoyenneté. L'accessibilité téléphonique des services d'accueil de la Ville est mise en place et le travail pour l'accessibilité numérique se poursuit. Du 19 novembre au 22 décembre, une série de manifestations et d'animations dans le cadre de Rouen Ville Inclusive proposera aux rouennaises et aux rouennais un programme de sensibilisation au handicap.

En 2024, la Ville mettra en œuvre les projets issus du budget participatif citoyen 2023, alors que se poursuit la réalisation des opérations votées en 2022. L'assemblée citoyenne poursuit ses travaux, après la réalisation d'un bilan de première année d'existence.

Le débat des mémoires se déploie, avec l'ensemble des acteurs concernés (historiens, archivistes, universitaires, associations, citoyens et citoyennes), afin d'enrichir notre corpus historique local pour prendre en compte toutes les mémoires, et redonner toute leur place à l'ensemble des citoyennes et citoyens, dans l'espace public de la Ville, et dans ses politiques publiques. Les thématiques suivantes sont traitées : mémoire des femmes, de la Guerre d'Algérie, de l'esclavage, mémoire des migrations, mémoires ouvrières et mémoires des quartiers de Rouen. Ces travaux alimentent la préparation de la candidature de Rouen comme Capitale européenne de la culture.

Plus largement, la Ville assume le choix de maintenir son soutien au monde associatif, sans baisse du volume des subventions à ce secteur. Un travail est lancé pour revoir les critères de subvention en bonifiant les associations qui sauront mettre en avant leur implication sur la question environnementale et/ou tendant à œuvrer pour plus d'égalité femmes-hommes.

4. ROUEN HUMAINE

Rouen humaine, c'est une ville qui place les personnes au cœur de sa réflexion et de son action. C'est donc une ville solidaire mais aussi une ville à hauteur d'enfant qui prépare son avenir en misant sur l'éducation dès le plus jeune âge.

C'est ainsi que la Ville prépare son avenir en misant sur les valeurs de respect et de citoyenneté.

C'est enfin une ville qui s'adapte, modernise le fonctionnement de ses services en tenant compte de l'évolution des besoins des usagers.

Une ville à hauteur d'enfants

Depuis 2020, des efforts inédits d'investissement sur les crèches et écoles de la Ville ont été opérés. Ils se poursuivront en 2024 avec d'importants travaux de rénovation sur les écoles Debussy et Cartier Dubocage pendant que les études préparatoires à la construction d'un nouveau groupe scolaire, la rénovation en profondeur d'une autre sur les hauts de Rouen et la création d'un nouveau groupe scolaire et d'une structure petite enfance sur la rive gauche se poursuivront.

En 2024, après une hausse du soutien municipal aux crèches non lucratives de 33 % en 3 ans, la Ville, au-delà de la poursuite de ses efforts en direction de ses propres établissements d'accueil des jeunes enfants, fédèrera l'ensemble des intervenants du territoire sur une ambition commune fondée sur l'inclusion de toutes les petites rouennaises et tous les petits rouennais.

L'accessibilité des écoles, accueils de loisirs et crèches mais aussi de la piscine Marvingt sera poursuivie dans le cadre des travaux programmés dans l'AdAP.

L'action éducative de la Ville sera recentrée sur la problématique croissante de la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou souffrant de troubles, avec des moyens importants dédiés et une organisation recentrée sur des réponses adaptées aux besoins rencontrés au plus près du terrain.

L'année 2024 définira une ambition éducative globale à l'échelle de la commune avec l'élaboration de notre nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Une ville qui s'adapte

Après les événements de l'été 2023, la mise en œuvre d'une nouvelle offre de services sur les hauts de Rouen ouvre la voie à de nouvelles synergies entre offre citoyenne, avec une nouvelle Mairie de proximité sur les hauts de Rouen et offre de services juridiques, avec notre Maison de la Justice et du Droit. Une réflexion sur l'adaptation des offres de services sur la rive gauche s'engagera en 2024. La modernisation des outils de la relation citoyenne se poursuivra, notamment en matière de cartographie des données des affaires funéraires.

Tranquillité publique, la sécurité au quotidien

Comme annoncé l'an passé, la Ville a mis en place une brigade de nuit au sein de sa police municipale, qui intervient 5 nuits / semaine, de la nuit du mardi au mercredi, à la nuit du samedi au dimanche, de 20h15 à 3h30. Cette nouvelle équipe, opérationnelle depuis avril 2023 continuera ses missions de lutte contre les atteintes à la tranquillité publique mais aussi contre les atteintes aux personnes et aux biens, en accordant une importance toute particulière au secteur St Sever / Lafayette / Orléans et en y dédiant un équipage lors de chaque vacation.

Toujours dans une logique de sécurisation de l'espace public, 2024 sera également marquée par la mise en place, au sein de l'équipe de nuit de la police municipale, d'une brigade cynophile. Un Berger Malinois sera acquis par le service et un maître-chien sera formé au sein même de l'équipe en place. A effectifs constants, l'équipe cynophile permettra aux agents de la brigade de nuit d'appréhender plus facilement certaines situations atypiques rencontrées la nuit, avec des mis en cause qui sont souvent sous l'emprise de l'alcool. Moyen de défense intermédiaire, le chien de police municipale impose le respect et contribue à calmer des individus susceptibles de vouloir en découdre. Le service de police municipale va également acquérir 5 motos électriques (équivalent 125 CC) afin d'équiper ses brigades de roulement. Ces nouveaux moyens permettront aux policiers municipaux de se projeter plus facilement en intervention, d'être également plus à même d'être sollicités par des usagers que lorsqu'ils sont à 3 ou 4 au sein d'un véhicule sérigraphié. Par ailleurs, le fait que les motos soient électriques permettra d'utiliser des véhicules propres. En outre cela permettra de renforcer la présence au sein du quartier St Sever, notamment aux horaires de fermeture des commerces. Il est ainsi plus commode d'être en moto en voie piétonne plutôt qu'en voiture. Ces véhicules permettront également d'encadrer des manifestations de toutes natures.

Dans le cadre des objectifs fixés par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) va poursuivre les actions déjà existantes tout en élaborant de nouveaux projets. La lutte contre les violences faites aux femmes reste une priorité (financement de l'accompagnement social dans un logement dédié aux femmes victimes, campagnes de

communication...) avec le développement d'actions à destination d'un public plus jeune (création avec des collégiens d'un Escape Game sur les violences sexistes et sexuelles). Le partenariat innovant avec l'application U MAY, qui vise à lutter contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles, sera pérennisé. Par ailleurs, comme initié en début de mandat, la Ville continuera en 2024 à développer son système de Vidéo protection. Plusieurs installations pérennes vont notamment être mises en place dans l'ensemble des quartiers de notre ville (centre-ville rive droite, Grammont, Saint Sever et au sein du quartier des Hauts de Rouen (GRAND MARE)).

Enfin, la police municipale continuera d'investir le champ de la prévention routière en intervenant notamment dans les écoles et les collèges de la Ville. A cet égard, ce sont en moyenne 3 000 élèves / an qui sont sensibilisés à la sécurité routière par notre policier municipal, moniteur de prévention routière. Ce dernier fait passer aux élèves les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR 1 et 2). Il intervient également dans les EPHAD pour effectuer de la prévention, en lien avec la maison des aînés. Les autres policiers municipaux sont mobilisés tout au long de l'année pour des actions sur le terrain en direction de tous les usagers de la route. Des actions particulières seront menées en direction des utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM), en alternant pédagogie et sanction, lors d'opérations menées conjointement avec la police nationale.

5. MODERNISER LES FONCTIONS SUPPORTS POUR AMELIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Outre les dépenses de personnel et la politique patrimoniale précitées (ADAP, NPNRU, travaux d'économie d'énergie, ...), l'ensemble des fonctions supports des politiques publiques municipales poursuivent leur amélioration continue. La simplification administrative et l'optimisation de nos moyens nécessitent la mobilisation de l'ensemble des fonctions ressources. Ainsi, les axes d'amélioration suivants sont poursuivis.

Stratégie achats : l'objectif d'intégration systématique des critères environnementaux et sociaux (insertion, handicap) dans les marchés publics se poursuit afin d'améliorer la durabilité de nos achats. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de l'achat, conduite avec un réseau métropolitain d'acheteurs publics et dans le cadre de groupements de commande avec les communes voisines. Outre le fait que toutes les consultations lancées par la direction logistique et des achats l'ont été cette année avec des critères environnementaux et sociaux, 65% de la dépense réengagée a été durable. Cette dynamique ne saurait se limiter à la ville de Rouen sans être partagée avec les autres communes qui dans le cadre des groupements de commandes bénéficient de ce niveau d'expertise. Ce travail de groupe a permis de massifier nos actes d'achats pour ainsi afficher sur la période de septembre 2022 à septembre 2023 une économie de 25,21% à comparer aux 14,77% de l'année précédente.

En 2023, la Ville avance d'un pas supplémentaire en engageant les travaux autour de l'élaboration d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsable (SPASER), lequel sera adopté en 2024.

Conseil juridique: outre la sécurisation des plus de 260 délibérations annuelles produites pour le Conseil Municipal et la réalisation de plus de 250 études, la Ville développe sa stratégie de prévention du risque juridique et de sécurisation des actes par la conduite d'une certification qualité. L'enjeu en la matière conduira la Ville à mettre en œuvre un accompagnement juridique des directions opérationnelles, notamment à l'occasion des projets structurants, au moyen d'un dialogue de gestion soutenu. Cet accompagnement donnera lieu en 2024 à la création d'outils de formation et de sensibilisation internes au risque juridique, destinés aux différents services opérationnels, particulièrement dans le domaine de la commande publique.

Systemes d'information : outre la fourniture de moyens, la transformation numérique de l'administration nécessite un accompagnement en profondeur des nouveaux usages. Le Schéma Directeur du SIRH se poursuivra, avec un effort de rationalisation des outils Ville et CCAS sur le volet des ressources humaines.

L'aboutissement du projet de mutualisation de la DSI de la Ville de Rouen et de la Métropole au 1^{er} avril 2024 permettra ensuite d'améliorer le service rendu, sur la base d'effectifs et de compétences plus robustes et de processus de travail convergents. La sécurité des systèmes d'information sera au cœur des chantiers de la nouvelle organisation. Par le repositionnement de certaines fonctions d'encadrement en « doublon », les fonctions d'accompagnement des utilisateurs, de valorisation des solutions existantes et de leur bonne utilisation au service de données de qualité, seront renforcées dans un souci de numérique responsable.

La Métropole étant dotée d'un Schéma directeur des Systèmes d'Information renouvelé en 2022, la nouvelle direction profitera de la « clause de revoyure » prévue en 2024 pour construire un Schéma Directeur unifié. Toute opportunité de convergence de projets et solutions sera recherchée.

Sur le domaine strictement municipal que représente les écoles, la DSI poursuit le déploiement du projet « école numérique » : 40 classes sont visées en 2024.

Par ailleurs, le déploiement de la fibre au niveau des écoles et le Wifi se poursuivra en 2024, pour atteindre une qualité de débit internet optimal.

Moyens logistiques : La Ville poursuivra le renouvellement ciblé de son parc roulant par des véhicules électriques et faiblement émetteurs pour atteindre les objectifs suivants en 2024 :

- 48% du parc des véhicules légers et utilitaires
- 55% du parc des poids lourds
- 46% du parc des engins mécanisés

Ces orientations permettent, grâce à une gestion budgétaire raisonnée, de conforter l'offre de services publics aux rouennais et de renforcer sensiblement l'équipement de la ville pour faire de Rouen une ville écologique, créative, innovante et solidaire, même si le contexte international et national d'inflation obligent à reprioriser certaines opérations. Ce projet budgétaire 2024 démontre l'engagement de la municipalité en faveur d'une ville résiliente, capitale de la transition, en transformation profonde, fortement déterminée à obtenir le label Capitale européenne de la culture.

Ressources humaines : structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel de la Ville

Contexte général

L'année 2024 verra le déploiement en année pleine des différentes revalorisations salariales actées au niveau national mi 2023 pour répondre à l'inflation et à la perte de pouvoir d'achat des agents. Par ailleurs, le plan pluriannuel d'avancée sociale actée en 2023 prendra également son effet en année pleine (200 000€).

Parmi les grands enjeux RH des années à venir, la question de l'attractivité des emplois devient essentielle pour faire face à la raréfaction des candidatures et à la complexification des postes nécessaire pour le déploiement des politiques publiques de la Ville. Le ciblage de nos communications, la multiplication des offres d'apprentissage et de stages longs, le développement de la marque employeur doivent contribuer au succès de cet enjeu. Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, le renforcement de l'accompagnement sur l'évolution des

compétences et la formation est un enjeu majeur qui va être développé sur l'année 2024, en s'appuyant sur le nouveau plan pluriannuel de formation élaboré en 2023.

Parallèlement, le travail effectué sur la qualité de vie au travail, par le biais d'un diagnostic sur les risques psycho sociaux mené au 2^e semestre 2023 à l'échelle de l'ensemble de la collectivité suivi d'un plan d'action qui se concrétisera à partir de 2024, devrait contribuer au renforcement de cette attractivité et à la recherche d'un environnement de travail favorisant l'engagement.

L'élaboration du budget 2024 est d'abord et avant tout marquée par l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5% pour près de 1 150 000 € intervenue en juillet 2023, qui fait suite et se cumule en effet report avec celle de 3,5% intervenue en 2022, ainsi que l'augmentation du SMIC de 2.19% au 1^{er} mai 2023 qui a eu un impact sur les rémunérations basées sur le SMIC (apprentis, emplois aidés, vacataires ..) et les débuts d'échelles indiciaires. Par ailleurs, doivent également être pris en compte les effets année pleine de la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C et B pour un coût de 300 000 € ainsi que l'augmentation de la participation de la collectivité au remboursement des frais de transport, passant de 50 à 75% du prix du billet et estimée à 72 000 €.

Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire un peu plus de 930 000 € afin de tenir compte de l'attribution à tous les agents de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, ces différentes revalorisations au bénéfice des agents représentent une dépense estimée en année pleine de 2,5M€.

De même, la somme de 100 000 € doit également être prévue dans le cadre de la tenue des élections européennes en juin 2024. Il s'agit de rémunérer les heures supplémentaires liées à la tenue des bureaux de vote (dites indemnités forfaitaires pour les agents de catégorie A), ainsi que les heures supplémentaires effectuées pour le montage et démontage des bureaux de vote.

Enfin l'élaboration du budget 2024 doit également intégrer le coût des promotions de carrière dit glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à 500 000 €.

1°) Structure et évolution des dépenses de personnel et effectifs

Le budget du personnel reflète la volonté d'un pilotage fin des dépenses de la collectivité pour concilier un service public adapté et de qualité, tout en préservant la capacité d'investissement de la Ville. Pour rappel, compte tenu du contexte macroéconomique, le cadrage vise à une progression de la masse salariale centrée sur la prise en compte des mesures législatives et réglementaires et des évolutions structurelles de celle-ci (glissement vieillesse technicité), ainsi qu'aux mesures résiduelles de mise en œuvre des orientations du mandat et notamment à ce jour, la finalisation de l'ouverture d'un nouveau centre social, le recours à deux contrats de projet et l'impact prévisionnel de l'augmentation de la participation de la ville à la prévoyance. En effet, au 1^{er} mars 2023, la participation employeur à la couverture sociale prévoyance des agents a été triplée, passant ainsi de 5 à 15 euros dans le cadre du contrat de prévoyance négocié pour la collectivité et dans la limite des sommes engagées par l'agent.

Pour réaliser l'ensemble de ses compétences, la ville emploie des agents permanents et des agents non permanents en fonction de la nature de leurs missions.

- **Le personnel permanent**

Il s'agit des agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent inscrits au tableau des effectifs. Cette dépense sera à la hausse en 2024 en raison de mesures réglementaires décrites plus haut.

L'effectif des agents permanents a connu une évolution à la hausse ces trois dernières années afin de mettre en œuvre les orientations du mandat et notamment : renaturation, nouveau centre social, brigade de nuit à la police municipale, extension de l'ouverture des bibliothèques.

Effectifs	2020	2021	2022	2023
Equivalent temps plein	1884	1927	1949	1952

Désormais, les mesure de revalorisation salariale décidées nationalement représentent l'essentiel de la hausse des dépenses de personnel.

L'année 2024 sera également marquée par la création d'un service commun Ville Métropole des Systèmes d'information avec transfert du personnel à la Métropole pour un montant estimé à près de 2 300 000 € intégrant le GVT 2024 et les frais de gestion habituels de 5%.

- **Le personnel non permanent**

Cette partie regroupe :

- Les agents temporaires en renfort saisonnier ou remplacement d'agents absents
- Les agents horaires intervenant principalement dans les écoles, services culturels, sportifs, ou évènementiels ;
- Les apprentis ;
- Les stagiaires école rémunérés ;

Cette dépense est également impactée par les mesures de revalorisation nationales, notamment SMIC et en particulier depuis 2021 par la mise en place des indemnités de fin de contrat. Pour autant, les structures de pilotage mises en place (Comité de pilotage de l'emploi notamment) ainsi que les outils de pilotage financiers développés ont permis de maîtriser l'augmentation de ces charges ;

- **Evolution de la masse salariale**

Ainsi, au regard des éléments présentés ci-dessus, la masse salariale 2024 se portera autour de 93 millions d'euros soit une augmentation de 1% par rapport au BP 23. Ce montant final n'intègre dans sa grande majorité que les évolutions législatives et réglementaires sur lesquelles la collectivité n'a pas de marge de manœuvre et correspond ainsi aux effets reports des mesures de revalorisations décrites ci-dessus intervenues en 2022 et celles de 2023.

Evolution de la masse salariale depuis 2020 :

BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA projeté 2023 *	BP 2024
85 136 380 €	87 722 910 €	91 665 730	90 505 712 €	92 937 575 €

*hors prime pouvoir d'achat

Pour les années à venir, l'enjeu est de limiter l'augmentation de la masse salariale tout en maintenant un service de qualité au bénéfice des usagers. Ceci passe par un travail déjà entamé de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'accompagnement des agents devant se réorienter notamment pour raison de santé. A cet effet, une équipe pluridisciplinaire a été créée au sein de la Direction des Ressources humaines afin d'apporter les réponses optimales tant aux agents qu'aux directions.

De plus, les dialogues de gestion réguliers entre la DRH et les directions permettent de réfléchir ensemble sur les problématiques rencontrées et de rechercher des solutions adaptées.

- **Les lignes directrices de gestion**

La Ville de Rouen a présenté aux membres du Comité Technique, le 7 décembre 2020, un document cadre en deux volets, reprenant les règles qui s'appliquent actuellement à la Ville et au CCAS, en matière de ressources humaines :

- 1- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
 - Le cadre général de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
 - La stratégie pluriannuelle de gestion des effectifs
 - La stratégie RH en faveur de la santé et du bien-être au travail.
- 2- La promotion et la valorisation des parcours
 - Critères internes d'avancement et de promotion des agents
 - Valorisation des parcours et des compétences

Les Lignes Directrices de Gestion, instrument juridique de gestion des Ressources Humaines a été introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dans le but de transformer et simplifier la gestion publique des ressources humaines. Elles définissent les enjeux et objectifs des collectivités en matière de politique de ressources humaines et portent sur l'emploi et les compétences (partie « Stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ») et sur la carrière (partie « Promotion et valorisation des parcours »).

Elles doivent tenir compte des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité, et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Définies par l'autorité territoriale et prise après avis du Comité Technique, les LDG sont prises pour une durée de 6 ans maximum et peuvent faire l'objet de révision à tout moment après avis du CT.

Elles ont pour objectif de :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche collective
- Garantir plus de transparence
- Se doter d'un document de référence consultable par tous les agents

Les LDG de la Ville et du CCAS ont vocation à évoluer, elles pourront être développées au gré des dispositifs RH qui sont construits en lien étroit avec les organisations syndicales.

2°) Les avantages en nature

- **Logement de fonction**

Conformément à l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des

communes, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

Les emplois bénéficiaires d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service au sein de la Ville sont au nombre de 21 et concernent des postes comportant des missions de gardiennage et requérant une proximité d'intervention.

- **Agents bénéficiant d'un véhicule**

Les véhicules de fonction et de service font l'objet d'une déclaration d'avantage en nature pour les agents concernés. Les premiers sont attribués aux personnes y ayant droit selon la législation en vigueur (direction générale, cabinet), les seconds sont attribués aux agents qui sont susceptibles de les utiliser dans le cadre de leurs missions quotidiennes et/ou des astreintes. Le règlement d'attribution et d'utilisation de ces véhicules est précisé dans la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2022

- **Augmentation de la valeur faciale des titres repas**

La collectivité a fait le choix de faire bénéficier de tickets restaurant à son personnel. A compter du 1^{er} mars 2023, la valeur faciale des titres repas est passée de 7,50€ à 8€. La participation employeur est maintenue au plafond réglementaire de 60 %.

4°) Le temps de travail

La Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a imposé la mise en application des 1607H dans toutes les collectivités avec d'une part, un vote avant la date anniversaire de renouvellement des assemblées délibérantes, soit le 3 juillet pour la ville de Rouen, et d'autre part, une mise en œuvre au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Après plusieurs mois de concertation avec les acteurs de la Ville et du CCAS (organisations syndicales, agents, directions...), le Conseil Municipal du 30 juin 2021 a voté un nouveau règlement du temps de travail, également entériné au Conseil d'Administration du CCAS le 2 juillet 2021.

Ce règlement appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022 garantit :

- Une équité de traitement entre les agents,
- Le maintien de la rémunération des agents en poste, par une compensation à 100% des heures supplémentaires dès lors qu'elles entrent dans les nouveaux cycles de travail (pas de perte de rémunération).
- L'amélioration des conditions de vie au travail et de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle,
- La qualité du service public, en adaptant l'organisation du temps de travail aux attentes des agents et des usagers.

Avec ce règlement du temps de travail les agents ont la possibilité sous réserve des nécessités de service :

- de travailler sur 5, 4.5 ou 4 jours par semaine. Cela permet à des agents à temps partiel à 80% de passer à 90%, voire 100% et ainsi, gagner en pouvoir d'achat.
- d'opter pour une alternance entre une semaine à 4 jours et 5 jours, afin de faciliter l'organisation des agents, notamment pour ceux ayant des contraintes de garde alternée.
- de choisir parmi 20 cycles réguliers : plusieurs cycles proposés aux agents, les agents peuvent choisir, dans le respect des nécessités de service et des contraintes

d'ouverture au public : soit individuellement lorsque l'organisation le permet , soit par équipe par vote à la majorité.

- de poser des jours de RTT de manière annualisée pour tous les agents.
- de travailler sur des cycles spécifiques qui s'imposent par nécessités de service, permettant de bénéficier d'une réduction de la durée annuelle de travail, pour tenir compte de sujétions particulières liées aux rythmes de travail (comme le travail de nuit, du dimanche et jour férié, des horaires décalés ou avancés, le travail en équipe par roulement) ou liées à des fonctions exposées à la salissure et aux aléas climatiques, ou à l'accueil de publics en grande précarité, ou à l'exposition à des substances potentiellement toxiques. 1000 agents sont ainsi concernés.